

POLYNESIE FRANCAISE
VILLE DE MAHINA
ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
09.05.2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

DATE D'AFFICHAGE
09.05.2019

DATE DE SEANCE
15.05.2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	18
Procurations	06
Votants	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
POUR	24
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH	X		
Mme Tenuhiarii FAUA		X	Marie-Pauline COJAN
M. Bran QUINQUIS	X		
Mme Marie-Pauline COJAN	X		
M. Léonce YEE ON	X		
Mme Vaïora OOPA		X	
M. Jacki VERO	X		
Mme Célestine WONG	X		
Mme Chantal KWONG	X		
Mme Marie PAOFAI		X	
M. Yves IZAL	X		
Mme Chestine IRITI	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Tariu TEHEI		X	
M. Edgar FRITCH		X	Samuel HEUEA
M. Benjamin COLOMBANI	X		
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA
Mme Lorna OPUTU		X	
M. Jimmy TEAUROA	X		
Mme Vanessa TEMATARU		X	
Mme Orama GOODING		X	Warren AFO
Mme Gloria TEIPOARII		X	
M. Warren AFO	X		
Mme Lucie LUCAS	X		
M. Patrick LEBOUCHER	X		
Mme Marcelle CALMEL		X	Lucie LUCAS
Mme Sandy CHANGUY		X	
M. Joe MATITAI		X	Benjamin COLOMBANI
M. Hervé TAPUTUARAI	X		
M. James BOURINEAU	X		
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X	
M. Georges TAIMANA		X	

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 15

Madame Célestine WONG, 8ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

**Approuvant le projet
« TAURE'A PARTY –
Edition n° 2 »**

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu la décision du Comité de programmation du contrat de ville en date du 15 mars 2019;
- Vu le dossier technique et financier en date du 15 mars 2019 ;
- Vu la décision favorable du Comité de programmation du Contrat de ville ;
- Vu la note de présentation du projet ;
- Vu le budget de la ville de Mahina

EN SA SÉANCE DU 15 MAI 2019

- ADOPTE -

Article 1 : Le projet « Taurea Party 2019-Edition n° 2 » est validé.

Article 2 : Le plan de financement est adopté comme suit :

	Montant	Taux en %
Coût total	310 805 xpf	100 %
Commune de Mahina	124 432 xpf	40,00%
Contrat de ville	186 483 xpf	60,00%

Article 3 : La présente dépense sera imputée au budget principal 2019 de la ville de Mahina.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

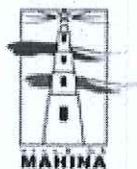
Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le 31 mai 2019 et affichage le 31 mai 2019

Le Maire,

Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération approuvant le projet « TAURE'A PARTY 2019 – Edition n° 2 »

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

TITRE	TAUREA PARTY 2019-Edition n° 2
Thématique CUCS	la cohésion sociale et la participation des habitants des quartiers
Département	Direction de la Citoyenneté, de la Proximité et de l'Animation
Service	Bureau Emploi, Entreprises
Référent du projet	IZAL Heifara
Date de début et de fin	Du 09/04/2019 au 20/04/2019

LE PROJET

Pour la seconde édition du projet "Taure'a Party 2019", l'objectif principal est la cohésion sociale des populations des quartiers prioritaires au travers de l'activité sportive. La collaboration participative des représentants des quartiers joue un rôle prépondérant dans la conception des objectifs et dans l'organisation technique du projet. Pour cette seconde édition, les quartiers seront scindés en 03 secteurs: le secteur 1 composé des quartiers de Tahara'a-Pointe Vénus et Tuauru, le secteur 2 sera composé des lotissements Matavai-Fareroi et de Hitimahana et enfin le secteur 3 est composé du lotissement Amoe, Ahonu et Orofara. Dans ces rencontres sportives nous trouverons du Volley ball, du Football, du Futsal, du Va'a et de la pétanque.

LES OBJECTIFS

Dans le cadre du projet intitulé « TAUREA PARTY », l'équipe-projet souhaite rebondir sur des actions de cohésion et de socialisation des familles, des quartiers et des associations notamment.

Les objectifs se rapporteront aux thématiques suivantes :

- 1) l'autonomie des personnes,
- 2) l'accessibilité à l'emploi
- 3) la cohésion, la socialisation et la santé des familles

LES RESULTATS ATTENDUS

- participation massive des populations des quartiers aux activités,
- mobilisation forte du public, enfants, jeunes, parents, familles, quartiers

LES OUTILS D'ÉVALUATION

- les réunions préparatoires
- fiche d'inscription par disciplines,
- fiche par équipes

Extrait du registre de la délibération n° 036-2019 du 15.05.2019 approuvant le projet « TAURE'A PARTY 2019 – Edition n° 2 ».

LES ACTIVITES PROPOSEES

-des activités sportives interquartiers (Football, Futsal, Volley Ball, Va'a etc...)

LE PUBLIC VISÉ

Type de public : adolescents, adultes, parents, familles, enfants,
Caractéristiques sociales : demandeurs d'emploi, quartiers, associations,
Quartiers prioritaires : Tahara'a, Pointe Vénus, Tuauru, Matavai, Fareroi, Hitimahana, Atima, Ahonu et Orofara

LES MOYENS

Moyens humains : responsables de quartiers, présidents d'associations de quartiers, bénévoles, agents communaux,

Moyens matériels : matériels sportifs, logistiques,

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA